

## Notice d'installation

### ECLAIRAGE ROUTIER 50W

Réf. : LSTRE50BLJ2



Nous vous recommandons vivement de lire attentivement cette notice d'utilisation qui vous aidera à prendre en mains votre ECLAIRAGE ROUTIER et vous permettra de travailler en toute sérénité.

Puissance	50W
Alimentation	220-240 V AC
T° de couleur	5000K (Blanc lumière du jour)
Protection	IP66
Durée de vie	70 000 heures

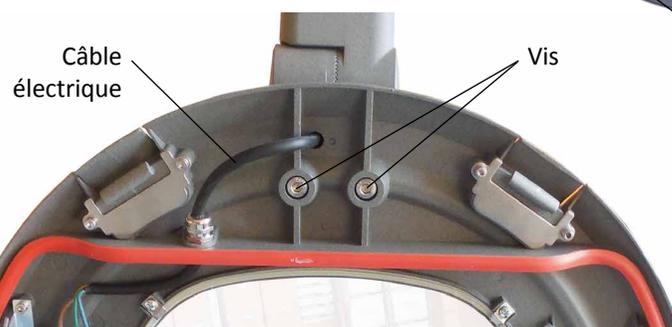
## PRÉCAUTIONS

1. Ne pas transformer l'appareil d'origine ou ajouter des accessoires non conçus pour ce luminaire sans nous consulter au préalable.
2. Seul un électricien qualifié est habilité à réaliser le montage et le câblage du luminaire.
3. Couper l'alimentation avant toute installation ou montage du luminaire.
4. En cas de panne, ne pas démonter l'appareil. Contacter notre service après vente.
5. Si le câble d'alimentation est endommagé, retourner l'appareil dans nos ateliers pour procéder à son remplacement.

## INSTALLATION

1- Pour ouvrir l'Eclairage routier il faut appuyer fortement sur les 2 boutons et ensuite soulever la partie centrale.

2- La poignée de fixation orientable se fixe de par l'intérieur à l'aide de 2 vis (fournis). Vous devez faire passer le câble électrique à l'intérieur de la poignée comme sur la photo ci-dessous.



3- Procédez au raccordement électrique (voir page suivante), insérez le mât dans le support et vissez.



## RACCORDEMENT

1- Lors de l'installation des têtes de lampadaire, le raccordement s'effectue quand tout est hors tension.

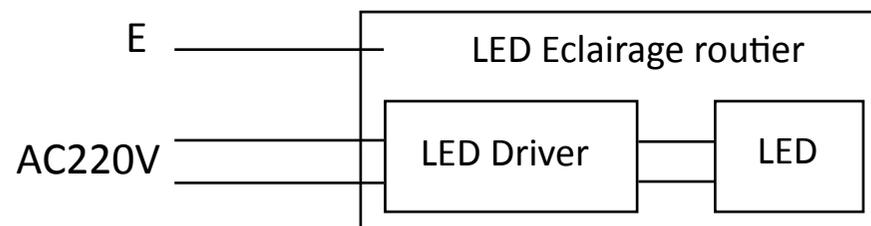
2- Lors du raccordement le code couleur doit être respecté :

L = phase (couleur : marron)

N = neutre (couleur : bleu)

E = terre (couleurs : vert et jaune)

3- Le raccordement s'effectue comme ci-dessous :



## ENTRETIEN

> Pour maintenir l'étanchéité, le montage et le démontage des têtes de lampadaires doivent être réalisés par un technicien qualifié.

> La colle à l'intérieur du luminaire ne doit pas être enlevée, car c'est une colle isolante qui permet l'étanchéité.

## RECYCLAGE

Au terme de sa durée de vie, ce produit ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères mais doit être remis à un point de collecte destiné au recyclage des appareils électriques et électroniques.

Contactez le distributeur ou le revendeur de ce produit, ou adressez vous auprès de votre municipalité pour collecter les informations sur le centre de recyclage le plus proche de votre domicile.

VISIOLED est adhérente à l'organisme de recyclage «Recyclum» pour le traitement des appareils usagers.